

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 03572

Numéro SIREN : 521 067 207

Nom ou dénomination : KLASK & KAVET

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2022 sous le numéro de dépôt 2967

Madeleine DUPISSON

Expert comptable

*Inscrite au tableau de l'Ordre Experts Comptables de
la région Rhône/Alpes*

Commissaires aux Comptes

*Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes*

3 Avenue Marie Reynoard

38100 GRENOBLE

¹ Tél&fax : 04.38.49.19.55

SARL KLASK & KAVET

8 rue du Lavoir

33270 FLOIRAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISAIRES AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL KLASK & KAVET

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (S.A.S)

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 22 novembre 2021 nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 de code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société article L.224-43 du code de commerce

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Exploitation :

- la société a été créée le 1^{er} mars 2020
- l'activité exercée est la prise de participation dans toutes sociétés et groupements, la gestion de titres de participation, la fourniture de toutes prestations de direction et de services.

Résultat :

- les produits de la sarl sont essentiellement constitués de revenus de titres de participation : 240 K€ au 31 mars 2021 contre 268,8 K€ au 31 mars 2020
Ils diminuent de 26 K€ par rapport à l'exercice précédent
- les charges d'exploitation restent faibles sur les deux derniers exercices par rapport aux produits financiers de participation : 1,5 K€, contre 3,5 K€ au 31 mars 2020
- le résultat net bénéficiaire de l'exercice s'établit à 241 K€, contre 265 K€ au 31 mars 2020 .

Structure du bilan

- le montant des capitaux propres ressort à 1 070 K€ au 31 mars 2021 contre 830 K€ au 31 mars 2020 pour un capital social de 557 K€
- la structure du bilan est équilibrée : le fonds de roulement est largement positif sur les deux derniers exercices : 488 K€ au 31 mars 2021 et 247 K€ au 31 mars 2020
- l'activité de la principale filiale de l'EURL Klask et Kavet est restée soutenue au 31 12 2020 et se confirme sur l'exercice 2021, la valeur des titres inscrits au bilan est conforme et ne nécessite pas de provisions.
- les créances à l'actif du bilan restant à encaisser pour 478 K€ au 31 mars 2021 ne présentent pas d'incertitude quant à leur encaissement
- les dettes à court terme 5,9 K€ sont largement couvertes par l'actif circulant
- la trésorerie est positive

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observations de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation article L.224-3 du code de commerce

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

ND

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

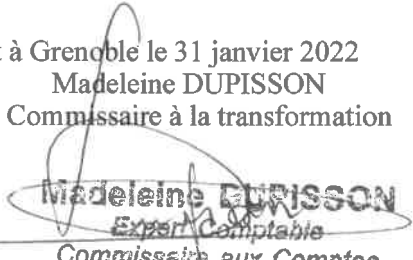
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a pas été indiqué et nous n'avons pas constaté l'existence d'avantages particuliers.

Fait à Grenoble le 31 janvier 2022
Madeleine DUPISSON
Commissaire à la transformation


Madeleine DUPISSON
Expert Comptable

Commissaire aux Comptes
3, avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE
Tél./Fax 04 38 49 19 55